



à partir de 429€ / pers
Base 40 personnes

Fête du 15 août à LOURDES

FRANCE

Du 14 au 17 août 2026
4 jours / 3 nuits

Les Points Forts

- ✓ Hôtel 4**** en centre-ville
- ✓ Découverte de Lourdes et de ses alentours
- ✓ Boissons aux repas

JOUR 1 : MARSEILLE - LOURDES

Rendez-vous des participants et départ vers Montpellier par l'autoroute. Arrêt de détente et poursuite du voyage vers Narbonne, Carcassonne. Déjeuner libre. L'après-midi, nous passons Toulouse et Tarbes pour arriver à Lourdes en milieu d'après-midi. Installation à votre hôtel situé en centre ville. Apéritif de bienvenue. Dîner et nuit.

JOUR 2 : LOURDES

Petit déjeuner et matinée libre pour assister à la messe internationale depuis « la prairie » du sanctuaire de Lourdes. Le 15 août, fête religieuse pour les catholiques et les orthodoxes, célèbre l'élévation de la Vierge Marie au Ciel. La fête de l'Assomption à Lourdes est un événement majeur pour les catholiques du monde entier, où chaque année des milliers de pèlerins affluent à Lourdes pour participer aux célébrations de l'Assomption. Déjeuner à l'hôtel. Après-midi libre pour participer aux différentes manifestations telles que le chapelet à la grotte et la procession eucharistique qui se déroule tous les jours au départ du Podium de la prairie pour se terminer à la basilique souterraine Saint-Pie X. Dîner et logement à Lourdes.

JOUR 3 : LOURDES - LAC D'ESTAING

Petit déjeuner et matinée consacrée à la découverte du chemin de Croix des Espélugues. L'œuvre compte 115 personnages et chaque station est composée comme un tableau, avec quelque chose de théâtral. Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi, excursion au lac d'Estaing, site grandiose avec sa verdure, son calme, sa beauté naturelle et sauvage. Retour par le col de Bordères. Arrivée à l'hôtel. Dîner et départ pour assister à la procession aux flambeaux. Nuit à l'hôtel.

JOUR 4 : LOURDES - MARSEILLE

Petit déjeuner. Puis, nous quittons notre lieu de séjour en direction de Carcassonne. Déjeuner libre. Après le repas, retour vers Marseille et sa région où l'arrivée est prévue en fin d'après-midi.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
La pension complète
Les boissons au cours des repas
L'excursion au lac d'Estaing
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 125 € / personne
Les déjeuners de route
Les dépenses personnelles
Les pourboires

En partenariat avec

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.

Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Le chemin de Croix se trouvant sur une colline, le parcours est déconseillé aux personnes à mobilité réduite.

**CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION**

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;

- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).